L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par F. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS :
Lundi, 11 *Mai* 1829.

INTERIEUR.

Nouvelle Orleans.

☞ Depuis long-temps le bataillon d'Artillerie de la Nouvelle Orléans ne s'était pas exercé à la manœuvre de ses pièces. Hier il a pris les armes pour cet objet et le résultat n'a fait qu'accroître la réputation justement méritée de ce corps. Un Européen ayant parié, avec un des officiers d'artillerie, qu'il serait impossible à ses canonniers de tirer six coups dans une minute, a perdu son pari vu que les six coups demandés ont été tirés en 53 secondes. Il restait donc encore 7 secondes, temps suffisant pour recharger la pièce et peut-être même pour la tirer, ce qui aurait fait 7 coups par minutes, nombre auquel peu d'artilleurs, même des mieux exercés, atteignent souvent. Nous souhaitons que l'Etat ne cesse de donner des encouragements à un corps qui le mérite si bien et dont l'utilité dans le danger serait incontestable.

Tribunaux de la Nlle.-Orleans.

Cour Criminelle.

Audience du 4 Mai.

L'Etat vs. Archibald Hugues. } L'accusé, matelot à bord du brick anglais Indian, a été convaincu le 22 du mois dernier *d'assault et batterie*, sur la personne du sieur Saint-Clair, contre-maître dudit bâtiment. Attendu les circonstances aggravantes du fait, l'accusé s'étant servi pour frapper son officier d'un de ces crochets de fer à remuer les chaînes, la cour l'a condamné à 4 mois d'emprisonnement, cinq piastres d'amende et aux frais.

Audience du 5 Mai.

L'Etat vs. William Melfort. } Vol.—L'accusé, ayant déjà subi une détention pour d'autres délits, s'étant reconnu coupable des charges portées contre lui, a été condamné aujourd'hui à deux ans d'emprisonnement aux travaux de force.

Audience du 8 Mai.

L'Etat vs. Joseph Cevanes. } L'accusé, homme d'un certain âge, prévenu d'avoir blessé d'un coup de couteau une jeune fille nommée Marie Marine Batista, et d'avoir fait usage de son poignard pour échapper à la garde qui voulait l'arrêter, a été convaincu le 7 de ce mois, de ces différents chefs d'accusation et condamné aujourd'hui à 2 ans d'emprisonnement [illegible] et aux frais.

vs. James Johnson, Anderson et [illegible] Smith. } commis chez M. Lafaye rue d'Orléans. Les débats ont duré depuis [illegible] minuit. La jury après [illegible]

☞ La cause de Sanderson, qui devait être appelée Vendredi, a été remise à un autre jour, attendu la longueur des débats de la cause précédente.

☞ Par le navire Syroc, venant du Hâvre, nous avons reçu des journaux de Paris jusqu'au 12 Mars : ils ne sont, en partie, remplis que de débats des Chambres, peu intéressants pour nos lecteurs. Nous en donnons néanmoins quelques extraits.

EXTERIEUR.

Autriche.

Vienne, 2 Mars.

On parle ici, depuis quelques jours, d'un camp qui serait établi aux environs de Pesth pour 80 mille hommes de toutes armes. On ajoute que la diète de Hongrie sera prochainement convoquée.

On attend ici le général Frimont.

Les dernières lettres de Constantinople, du 11 Février, confirment la destitution du grand-visir. Ce personnage étant à la tête du parti guerrier, on a conçu de sa retraite quelques espérances de paix.

Espagne.

Madrid, 2 Mars.

On parle d'une réunion de plusieurs évêques et d'autres ecclésiastiques d'un haut rang qui ont autrefois exercé leurs ministère en Amérique, et que le gouvernement chargerait de rendre nulles les élections faites par le feu pape, pour la Colombie et pour d'autres points du nouveau monde.

Les élèves du collége des jésuites se sont mis en pleine révolte ces jours passés, et ont même essayé de mettre le feu à l'édifice. Un des révérends pères n'a rien trouvé de mieux pour rétablir l'ordre que de s'armer d'un énorme bâton, et il s'en escrima si bien qu'il est bientôt demeuré maître du champ de bataille ; mais grande fut sa terreur en s'apercevant que ses lauriers étaient ensanglantés ; un des élèves, qui se trouve être le fils du marquis d'Espinardo, avait reçu sur la tête un coup de bâton tellement violent que le crâne était ouvert. Les parens étant venus voir leur fils, le trouvèrent dans un état tellement inquiétant, que la mère est tombée malade des suites de l'impression qu'elle éprouva. Cette affaire fait du bruit dans Madrid. Les parens commencent à croire que les jésuites ne sont pas les meilleurs instituteurs à donner à leurs enfans.

Turquie.

Constantinople, 10 Fév.

Dans sa dernière entrevue avec M. Jaubert, le reis effendi a déclaré que, si les cabinets chrétiens avaient sérieusement l'intention de renouer des négociations avec la Porte, ils devaient envoyer leurs ambassadeurs dans une île de la mer de Marmara, où lui même se rendrait à cet effet. Au surplus, le reis effendi exclut formellement de cette conférence tout Russe ou Grec. Quoi qu'il en soit, on attache peu d'espoir à cette déclaration, et les préparatifs de guerre sont toujours poussés avec la même vigueur.

France.

Enquete commerciale.

La commission a tenu une dernière séance consacrée à l'enquête sur les sucres; elle a entendu un directeur de douanes à la Guadeloupe qui a tout à fait embrassé dans ses réponses la cause des colons, et le célèbre chimiste M. Darcet qui a beaucoup intéressé l'assemblée par les détails curieux qu'il a donnés sur la fabrication du sucre de betteraves.

La commission a été convoquée pour aujourd'hui Vendredi huit heures du soir. On croit que la discussion s'ouvrira sur les résultats de l'enquête, relative à la question des fers.

Comme nous l'avons dit, M. le ministre du commerce a fait distribuer à tous les membres de la commission d'enquête les procès verbaux de l'enquête sur les fers. Aucun autre exemplaire de ce recueil n'est sorti du ministère. Il paraît que le ministre ne fera connaître au public que les résultats d'une discussion dont les détails intéressaient cependant la commerce à un si haut point.

La commission a été consultée sur le projet de loi concernant la contrainte par corps. Ce projet n'a pas obtenu l'assentiment complet de la commission. Le ministère n'en paraît pas moins avoir l'intention de le proposer. Il le portera, à ce que l'on croit, à l'une des deux chambres dans le courant de la semaine prochaine.

Extrait d'une lettre de Paris, du 17 Février 1829.

Monsieur,

Les partis qui triomphent, ou du moins qui croient triompher, ne savent jamais se maintenir dans une juste mesure. Il sort toujours du milieu d'eux des hommes pleins d'orgueil, ou avides de popularité, qui les compromettent par des actes imprudens ou intempestifs, et qui, ne voulant suivre aucun avis, indociles à tout esprit de tactique, voulant enfin marcher tout seuls, s'étonnent ensuite d'etre abandonnés. MM. Cauchois Lemaire et Béranger avaient déjà, et malheureusement à leurs dépens, donné l'exemple de cette prétention à se séparer de tout le monde : voici maintenant que deux députés imitent cette folle manie, et contraignent de même leurs collegues et l'opinion à s'éloi[illegible] situation actuelle, le g[illegible] MM. Eusèbe Salverte et [illegible]vaux qui occupent la chambre, et surtout le peu de chances de succès, ont voulu absolument [illegible] l'examen de deux [illegible] ce qu'ils ont fait cette proposition, [illegible] l'intempestivité de la proposition, sur la certitude du rejet, sur le danger que l'on courait de reculer au lieu d'avancer, par une mesure aussi mal concertée ; seuls de leur avis, c'est-à-dire, deux contre cent, ils ont eu l'orgueil de croire leur jugement meilleur que celui de tous les autres; ils n'en ont pas voulu démordre : la proposition a été faite ; et rejetée à l'unanimité. Ce rejet, très fâcheux puisqu'il semble lever l'état de prevention où la chambre avait placé l'année dernière les anciens ministres, a présenté l'autre inconvénient très grave de fournir au ministre de l'intérieur l'occasion de développer la théorie la plus contraire à toute responsabilité ministerielle, et cette theorie a trouvé des appuis dans le côté droit : ainsi l'entêtement de deux hommes a compromis l'intérêt de la cause, a semblé donner aux ministres anciens un bill d'indemnité. Voilà où conduit l'amour de la popularité, et l'amour-propre excessif. Aujourd'hui les honorables membres clabaudent dans leurs journaux. Ils aggravent leur faute en la faisant présenter comme un acte de vertu. La France heureusement ne partage pas leur opinion. Elle a rendu justice à la conduite de la chambre de l'année dernière. Alors il était politique et utile, de mettre le ministère Villèle sous le poids d'une accusation qui l'écartait pour jamais des affaires. Mais aujourd'hui qu'il a été prouvé par une enquête solennelle que la condamnation, dans l'état de nos lois, serait presque impossible, ce qu'il y avait de mieux à faire était de laisser les mêmes hommes sous une suspicion continuelle. La chambre de cette année ne pouvait sous aucun rapport accepter la proposition de MM. Salverte et Pompières.

Un autre mal est résulté de tout cela. Le bruit d'une scission dans le côté gauche s'est répandu, et accrédité. Et quoique cette scission n'existe heureusement pas, on n'a pu empêcher que le public conçût des inquiétudes. On espère que la discussion de la loi municipale, prouvera que nos honorables mandataires n'ont jamais été plus unis. Cette loi paraît destinée à subir deux genres d'attaques. Les absolutistes crient que tout est perdu puisqu'on laisse un principe d'élection se glisser dans l'administration des communes. Ils disent que le pouvoir royal est détruit ; que le dernier coup lui est porté, et beaucoup d'autres niaiseries de cette espèce. Les autres adversaires de la loi ont plus de raison en soutenant qu'elle est mal conçue, qu'elle donne très peu, en paraissant fort généreuse. Mais sous un autre rapport je ne sais s'il est à désirer, comme ils le demandent que les maires soient élus par les citoyens. Ce principe paraît contraire à la Charte ; il est surtout destructif de la responsabilité ministérielle. Tout ce qu'on peut raisonnablement demander, c'est que le roi soit obligé de choisir les maires parmi les membres électifs des conseils municipaux. Et après tout, il faut convenir pour être juste que le projet de loi repose sur des bases admissibles, puisqu'au moyen d'un grand nombre d'amendemens, il pourra devenir tolérable.

(Courrier des E. U.)

FEUILLETON.

UN VIEUX GROGNARD ET UN GUERRIER SAUVAGE.

Les mœurs européennes sont-elles déjà si differentes des mœurs des peuplades que nous appelons sauvages ? La civilisation nous a-t-elle donc tellement changés à notre avantage, que nous ne puissions retrouver dans le cœur des hommes qui n'ont pas reçu ses bienfaits, ces sentimens d'amour, d'amitié, de reconnaissance dont nous sommes si fiers ? car je ne pense pas que notre orgueil provienne de cette cravate qui nous étrangle, de ces bottes qui meurtrissent nos pieds, de ce frac à mille pointes ridicules, désespoir éternel de nos peintres et de nos statuaires.

Amour, amitié, reconnaissance ! vous vous manifestez chez ces peuplades aussi souvent que parmi nous!

Il y a quelque chose de barbare, il est vrai, dans l'effusion de vos sentimens les plus tendres, et votre affection ressemble parfois au délire de la vengeance ; mais enfin ce n'est pas dans le sentiment lui-même, c'est dans la nuance seule qu'on reconnaît la civilisation.

"Je suis blessé à mort, disait un grenadier couché sur la neige à un frère d'armes que l'ennemi poursuivait; les cosaques sont sur tes talons : mon corps serait un fardeau trop lourd pour tes épaules ; mais me laisseras-tu tomber vivant entre leurs mains ?—Je t'entends", répliqua son camarade. Là-dessus il déchira avec rage la seule cartouche qui lui restait, plaça le canon de fusil sur le cœur du vieux grognard, essuya une larme..... et les lances des cosaques ne frappèrent en passant qu'un cadavre insensible.

Parmi les nations errantes du Brésil, les *Paikicé* et les *Bouticoudos* sont les plus intrepides, les plus sanguinaires. Rarement un etranger qui tombe en leurs mains revoit-il ses foyers. Ces deux nations étaient en guerre ouverte. Les Bouticoudos, plus nombreux, avaient juré l'extermination de leurs ennemis ; les Paikicé avaient fait le sacrifice de leurs jours, et entonnaient déjà avec enthousiasme leur chant de mort ; déjà quelques vieillards s'étaient arraché la vie pour échapper aux tourmens que leur réservaient leurs cruels ennemis. Kouarak et son jeune frère Nigao réfléchissaient, en se serrant la main, sur le triste sort de leur peuplade, lorsque le premier de ces guerriers s'adressant à son ami, à force de souffrir sans se plaindre [illegible] fait à la souffrance [illegible]

[illegible] je t'aime parce que tu es mon frère, et que mon père en mourant me donna sa *sagaye* pour te protéger..... J'ai du courage assez pour braver les tortures, mais j'en manquerais pour te voir insulter. Non, le sein de nos persécuteurs ne doit pas te servir de tombeau; il t'en faut un plus noble, plus digne de notre père dont tu es le dernier enfant. M'entends-tu Nigao?

— Oui mon frère, et je t'approuve."

A ces mots il courbe la tête, et Kouarak l'abat d'un coup de massue. Des monceaux de bambou sec lui servent à allumer un grand brasier ; il y traîne le cadavre de son frère, et, quelques jours après, les *Bouticoudos*, en tombant sur leurs ennemis, interrompirent le dernier festin de Kouarak.

LA MESSE EE MINUIT.

(Dialogue entre deux rats d'église.)

Ratapon. Ah! grâce au ciel, te voilà, mon fils ; je te cherche depuis une heure. Tu étais donc sorti de ton trou ?

Artarpax. N'est-il pas onze heures sonnées.... Hier, j'avais remarqué une belle pastille de chocolat que le gros chanoine avait laissé tomber sous son banc ; pour ce riche butin, j'avais dédaigné le tas de cire que le sacristain cache chaque jour derrière le maître-autel. Déjà j'emportais dans mon museau le précieux fardeau dont j'aurais fait present à ma chère Rodilarde, qui aime les douceurs, comme vous savez ; mais voilà que l'église s'est éclairée tout-à-coup comme pour un office divin, et, effrayé par cette clarté inusitée, j'ai couru comme si j'avais à mes trousses le gros matou que la servante du curé a engraissé jusqu'ici aux dépens de notre pauvre race.

Ratapon. C'est moi qui ai tort, mon cher enfant ; j'aurais dû te prévenir de cette cérémonie nocturne. J'en ai vu plusieurs, moi qui te parle ; mais toi, qui es né cette année, tu as failli périr victime de ton inexpérience et de la négligence de ton père. Pardonne-moi, cher petit, et écoute. Tu m'as apporté avant hier une feuille de papier imprimé, oubliée sans doute par quelque vieille dévote ; cette feuille, à laquelle je t'ai défendu de mordre, car elle est imprégnée d'un poison mortel, s'appelle *la Gazette*. Je t'ai lu toute les injures qu'elle contenait sur un M. Salvador et sur un avocat nommé Dupin, au sujet d'un procès jugé il y a dix-huit cents ans par M. Caïphe. Eh bien, c'est pour feter la naissance de ce juste condamné, que tous les ans à pareil jour.... ou à pareille nuit, les prêtres endossent leur surplis, la loueuse de chaises prépare sa petite monnaie, et M. le préfet de police ordonne à ses gendarmes de revêtir le grand uniforme.... Viens, mon cher Artarpax, mettons le nez à la fenêtre et jetons un coup d'œil sur l'assemblée.

Artarpax. Il y a du monde.... pas du beau monde, par exemple.... mais, n'importe, ce n'est pas l'habit qui fait le moine, ni le dévot.

Ratapon. Vois donc cette feuille de papier qui vient de tomber du livre de messe de cette belle demoiselle. Va le chercher, Artarpax ; nous ferons aussi une lecture pieuse.

Artarpax, rapportant le papier après l'avoir un peu grignotté. Eh! mon père, les phrases en sont bien douces. Goûtez vous-même.

Ratapon. Par la moustache de mistigris, c'est une lettre d'amour! La pauvre petite chatte est venue au rendez-vous que lui donne son galant. Mais voilà un autre morceau de papier qu'un voleur agenouillé vient de faire tomber de la poche d'un gros réjoui, en lui enlevant son mouchoir.

Artarpax, rapportant. Ce papier-là me porte à la tête comme un bouchon de vin de Champagne.

Ratapon. Je le crois bien : c'est une chanson à boire composée pour le réveillon qu'il doit aller faire ce soir avec ses trois voisines agenouillées comme lui. Et cette carte qui s'échappe de la main de ce grand gaillard portant un rotin ?

Artarpax. Elle est bien sale, mon père; je n'ose pas y toucher. Tiens! il y a un gros *œil*.

Ratapon. Déchirons-là, mon fils, à belles dents ; mais ne la mangeons pas : ceux qui vivent de cela sont perdus.

Artarpax. Voyez donc, mon père.... on dort de ce côté, on baille de l'autre ; on on s'embrasse par-ci, on vole par-là.... Chacun s'occupe de quelque chose ; mais ce n'est pas du service divin.

Ratapon. C'est absolument comme à la mission.... des voleurs, des amans, des espions et des vieilles femmes.

Artarpax. A propos de vieille femmes, en voilà une qui vient sans doute pour le créateur.

Ratapon. Je crois plutôt que c'est pour la créature. Qu'importe!... Elle compte sur le proverbe de nous autres rats : *La nuit, tous les chats sont gris.*

Artarpax. Si j'étais préfet de police ou notre saint-père le pape, j'ordonnerais que la messe de minuit se célébrât désormais en plein midi ; la morale y gagnerait ce qu'y perdraient les voleurs, les amoureux et les vieilles coquettes. *(Figaro.)*

Marine.

Port de la Nouvelle-Orleans.

Expedies.

Brick Delaware, Wilson, Baltimore, J W Zacharie & co.
Goel. Tres Amigos, Arrimban, Havane, F Tio.
Navire Martha, Merry, Cadix, A Lanfear.
Navire Sophie, Doorman, Hamburgh, F Frey et Co.
[illegible] Normal, Canbre, Liverpool, [illegible]
[illegible] Gangen, Brown, Philadelphie, [illegible] et Co.
[illegible] Philad. Jaudon et Co.
[illegible]

Bateau de remorque Grampus, Morrison, de la Balise et de la passe S. O., il a amené de la mer le brick Belle Isle, de Poverty Point ; brick Sultana, du Fort Jackson ; goel. Bradford.

A l'ancre à la Passe du S. O.

Navire Gange, de Liverpool.
Navire Spartan, do.
Navire Gibraltar, Boston.
Barque Wm Neilson, Liverpool.
Barque Quebeck Trader.
Brick Ivanhoe, un brick et un navire noms inconnus—3 sloops à la passe du S. O. montant ; passé au Fort Jackson, goel. Express, de Omoa: il a apporté son sac aux lettres—un sloop cherchant à entrer; il a apporté le sac aux lettres du navire Siroc du Havre, et du Gibraltar de Boston.

Bateau de remorque Post Boy, Herriman des passes, ayant mis en mer le navire Sapphire, et amené dans le port les bricks Galatea, de la Vera-Cruz, et Roque, de Marseille. A l'ancre en dehors de la barre, bricks Arctures, Ivanhoe, Belleisle et Goliath, navire Wm. Neilson, Quebec Trager, Ganges, et deux autres, noms inconnus; il a apporté les sacs aux lettres du Ganges, du Belleisle et du Phocion.

Brick Comet, Staples, New-York, chargement.
Brick Eagle, Harris, Boston, avec de la glace.
Brick Eunice, Baltimore, sur lest.
Brick Sultana, Williams, de Baltimore, avec un chargement.
Goel. Bradford, Lindsley, de Thomastown, avec de la chaux.
Brick Belle Isle, Lloyd, de Liverpool, avec un chargement.

Bateau à vapeur Car of Commerce, de Louisville, chargement : 65 pièces toiles d'emballage 24 rouleaux cordage, 20 do chanvre, 377 barils farine, 525 fréquins graisse, 35 bts jambon, 36 bls porc, 150 bls de divers articles, 27 do pois, 46 do patates, 50 do farine maïs, à divers.

Bateau à vapeur Caravan, Norton, de Vickburg, avec 289 balles coton à A Fisk & co. 183 à M White, 46 à J Fowler, jr. 37 à J Hagan & co. 35 à Reynolds, Byrne & co. 32 à Lee, Williams et Lee, 20 à L Millaudon, 12 à Wilkins et Linton, 5 à S Paxton et co. total 659 balles et divers articles a autres—40 passagers.

Un chalan d'Alabama, avec 295 bales coton, 195 barils farine à J Fowler, A R Taylor, J Hagan & co, Wilkins & Linton, Whitall, Jaudon et co, et à ordre.

Entrés.

Brick Leonidas, Ward, de New-York, sur lest.
Brick Galatea, Baily, de la Vera Cruz, avec des espèces et des passagers.
Brick Roque, Seavea, de Marseille, avec un chargement de vin, etc. à A Merle et co.

Arrivés au Bassin.

Goel. paquebot Maria, Baker, en 48 heures de Pensacole, avec des passagers. Elle a laissé dans le port les corvettes des E. U. Erie et Falmouth, arrivant de croisière.

LE soussigné offre à vendre 100 barillets Langues de Morues très-fraîches, à 50 cents le barillet.

B. TURPIN,
encoignure des rues Royale et Orléans.
8 mai

CAFE'.

200 sacs Café de la Havane, 1ère. qualité à vendre par BOWERS, OSBORN & Co.
8 mai.

VENTES A L'ENCAN.

Par Joseph Le Carpentier.

IL sera vendu Lundi, 11 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, par ordre et sous l'inspection des Gardiens du Port, pour compte de qui il appartiendra, une caisse Chapeaux de Livourne, importée et avariée à bord du navire Frances, cap. Rider, venant de N.-York. 9 mai.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 12 MAI 1829.

La première Représentation de

LEICESTER

OU

LE CHATEAU DE KENILWORTH,

Opéra nouveau en 3 actes, paroles de Scribe et Melesville, musique d'Auber, orné de tout son spectacle.

Acteurs.—MM. Alexandre, Deschamp, Privat, Alfred, Marchand, Tabary, Gourdault ; Mmes. Mariage, Alexandre, Milon.

Le spectacle sera terminé par

Les deux Precepteurs

OU

Asinus Asinum Fricat,

Vaudeville en un acte.

Incessamment—*Phèdre*, tragédie de Racine. Mr. Aristippe jouera le rôle d'*Hypolite*.

Le Tribunal des Femmes ou *les Vacances de Caudebec*, vaudeville nouveau de Dumersan.

L'Art de se faire aimer de son mari, vaudeville nouveau en deux actes, de Scribe.

Au bénéfice de Mme. Labasse—La première représentation des *Pages du Duc de Vendôme*, ballet pantomime, orné de tout son spectacle, entr'autres de la fameuse scène de la glace qui a tant de succès en France et sur les théâtres de New-York, d'une grande variété de danses dont les affiches donneront le détail.

En attendant—*L'Espion*, drame nouveau du Théâtre Français, tiré du roman de Mr. Cooper —*La Dame du Lac*, opéra nouveau, de Rossini.

DEMANDE DE TRADUCTEUR.

ON a besoin d'une personne, capable de traduire le Français de l'Anglais. S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille.
11 mai.

DEPARTEMENT DES POSTES.

ON recevra jusqu'au 12 de Juillet à ce bureau des soumissions pour le transport de la Malle, trois fois par semaine, entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile, par Pascagoula, dans des voitures et des bateaux à vapeur.

Quitter la Nouvelle-Orléans, tous les Dimanches Mercredis et Vendredis, à 8 heures du matin.

Arriver à la Mobile, les Lundis, Jeudis et Samedis suivants, à 2 heures après midi.

Quitter la Mobile, tous les Lundis, Jeudis et Samedis, à 10 heures et demie du matin.

Arriver à la Nouvelle-Orléans, tous les Jeudis, Vendredis et Dimanches suivants, à 4 heures de de l'après midi.

Ce service devra commencera le 1er. Octobre prochain et continuer quatre ans.

W. T. BARRY,
11 mai. Directeur des Postes.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique des Natchitoches

CINQUIEME CLASSE, TIRAGE DU 9 MAI 1829,

6. 18. 3. 30.

Le [illegible] Nos. 6. 3. 30—Vendu au bureau [illegible] Gendron, au coin de [illegible]ne et St. Philippe, a ob[illegible]
[illegible] Mai

HAVANE.—Un lot de 52 sacs la Havane première qualité, à
D. G. BORDUZAT & Co.
11 mai. Rue Royale, No. 108

POUR NANTES.

Le beau brick fin voilier PULASKI, capt. Webb, ayant son chargement complet, recevra six passagers seulement; et sera expédié, le 14 du courant fixe, par
9 mai. F. VERRIER.

POUR MARSEILLES.

Le navire fin voilier CORIOLANUS, capt. Gray, partira sous peu. Pour fret de 100 à 160 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à Th. NICOLET & Co. [8 mai.]

AVISO A LOS ESPAÑOLES.

La hermosa fragata ASIA, que actualmente se halla anclada frente á la Plaza de Verduras, saldrá para el puerto de Cádiz dentro de muy pocos dias. Admite ocho ó diez pasageros, para los cuales tiene comodidades escelentes, y á los que se dará un trato distinguido. Impondrá el capitan abordo, ó
WILLIAM ALDERSON,
7 de Mayo Calle de la Levee, No. 38

POUR NEW-YORK.—*(Paquebot du 15 Mai.)*

Le navire FRANCES, capt. James Rider, sera prêt à prendre charge Mercredi 6 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, au premier rang au-dessous du marché, ou bien à G. E. RUSSELL & BARSTOW.
6 mai. Rue Royale, No. 69.

POUR BORDEAUX.

Le beau brick fin voilier WILLIAM, capt. Leach, a besoin de 50 ou 60 balles pour compléter son chargement. Il peut loger six passagers ; s'adresser à
JOHN P. PAYSON.
6 mai. Rue Conti, No. 23.

POUR HAMBOURG.—Passage seulement.

Le navire paquebot JOHN ADAMS, capt. Aderton, partira d'ici au 13 du mois prochain. Les passagers pourront être parfaitement traités. Pour les conditions, s'adresser, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
1er. mai. J. H. FIELD.

POUR TAMPICO.

Le navire français EUGENIE, capt. Gerard, partira le 10 Mai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capt. à bord, ou à
1er. mai. T. NICOLET & Co.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot FRANKLIN, capt. Kay, prend en ce moment son chargement à la côte, et partira d'ici au 10 de Mai. Pour quelques légers frets, ou passage, s'adresser à
1er. mai. WHITALL, JAUDON & Co.

Sacre de Napoléon.

LE public est respectueusement informé que l'exposition du tableau de David représentant le couronnement de Napoléon, sera positivement close Lundi prochain; les personnes que leur goût porte à rechercher les chefs-d'œuvre des arts, n'éprouveront jamais plus de satisfaction qu'en allant payer leur tribut à celui-ci.

Le produit de la recette de samedi sera abandonné à l'Hospice des Orphelins mâles.
6 mai.